

# **Etudes sur Dieu, l'Église, le Pape et sur le surnaturel et les sacrements**

M. l'abbé J.-B. AUBRY

Docteur en Théologie

Paris

Desclée, de Brouwers & Cie

1897

CHAPITRE IV (pp108-121)

## **Les caractères de l'Église : l'infaillibilité, l'immutabilité.**

### **I. LA SOURCE DE L'INFAILLIBILITÉ DANS L'ÉGLISE**

La source de l'infaillibilité est-elle pour le pape dans l'Église, ou pour l'Église dans le pape? C'est-à-dire est-ce le pape qui la reçoit directement de l'assistance du Saint-Esprit et qui la communique à l'Église, ou est-ce l'Église qui la reçoit d'abord et qui en investit le pape? Enfin quelle est la marche suivie par Dieu dans l'effusion de ce grand privilège sur l'Église catholique?

Cette question fut agitée au concile du Vatican et dans les écrits publiés à son occasion; mais elle resta indécise, et elle l'est encore. Je ne vois que quelques données pour sa réponse:

1° Pratiquement et au point de vue de la direction à donner au gouvernement de l'Église, il est clair que cette question est de pure théorie; car, quelque soit la source de l'infaillibilité, la prérogative du pape est absolument la même ainsi que les conséquences qui en découlent.

2° Mais au point de vue de l'idée théorique qu'il faut se faire de la manière dont Dieu communique le privilège de l'infaillibilité, au point de vue de la théorie de la vie de l'Église, je trouve que cette question est tout illusoire et repose sur une erreur. L'infaillibilité aurait une source, si elle était une grâce positive, une inspiration venant de Dieu se reposer sur un point de ce grand corps catholique, et coulant de ce point sur le corps entier. Or, elle n'est qu'une grâce négative, une préservation par l'assistance de Dieu, mais non par l'effusion d'un élément réel et objectif qui repose ici ou là et qui commence ici ou là. Elle n'a pas de source, elle n'est même nulle part, puisque ce n'est pas une existence réelle. Dieu protège le pape et l'Église; en vertu de cette protection le pape et l'Église sont infaillibles, c'est-à-dire il n'y a pas d'erreur et il ne peut y en avoir; c'est une préservation qui est partout, qui n'est pas localisée, qui ne commence nulle part et à laquelle il n'y pas de source sur la terre, mais dont Dieu seul est toute la cause,

3° S'il fallait absolument indiquer une source et une marche graduée, un ordre de communication, de génération ou d'origine dans le privilège, je raisonnerais par analogie et je tirerais un argument de ce que nous savons mieux quant aux autres privilèges, la puissance ecclésiastique, l'ordination, la juridiction, l'autorité, le sacerdoce, la grâce même: ici il y a un ordre suivi, il y a une source, et cette source c'est le pape qui reçoit d'abord et directement de Dieu même et qui communique ensuite. Ici la question est bien claire: nous avons une croyance actuelle, universelle et certaine, et tout un enseignement traditionnel complet et péremptoire.

Or, je dis que, par analogie, le privilège de l'infaillibilité, qui fait partie de la primauté, ne peut pas avoir une source et suivre une marche différente d'elle, mais doit découler avec elle du pape sur l'Église; et cette opinion sera parfaitement harmonique avec toutes les grandes preuves bibliques et traditionnelles de l'infaillibilité du pape et avec la constitution de l'Église.

## II. L'INDÉFECTIBILITÉ DE L'ÉGLISE

1. **L'erreur ne peut jamais dominer dans l'Église, c'est un dogme; mais elle peut avancer fort loin, et c'est une expérience et un fait historique, Dieu lui permettant de grands succès pour éprouver les élus. C'est le sens de la prophétie de Jésus-Christ prédisant la grande épreuve de l'Église qui doit ébranler jusqu'aux vertus des cieux et presque séduire les justes.** Il y a eu des moments, dans l'Histoire, où le succès de l'erreur a été aussi loin qu'il est possible et, ce semble, jusqu'à l'extrême limite au delà de laquelle ce succès serait devenu un triomphe sur la vérité, triomphe qui est impossible.

Les deux époques de l'Histoire où ce succès de l'erreur a été le plus près d'être complet, c'est 1<sup>o</sup> celle où, comme dit saint Jérôme, le monde s'étonna d'être devenu arien, tellement que ce mot de saint Jérôme et surtout le fait qu'il exprime, sont pour nous un problème historique difficile à résoudre, 2<sup>o</sup> celle du grand schisme d'Occident et du concile de Constance et de Bâle où il sembla, d'une part, que le Saint-Siège même était tombé au pouvoir de l'ennemi, de l'autre, que l'erreur avait le dessus au sein d'un concile œcuménique représentant l'Église universelle, tellement qu'il ne nous est pas si facile ni de bien juger de quel côté était la vraie succession de saint Pierre, ni de déterminer exactement jusqu'où va, et où s'arrête l'œcuménicité du concile.

Ce sont là des objections, des problèmes : mais il y a une réponse à ces objections et une solution à ces problèmes.

2. **Si l'Église catholique pouvait se tromper, elle se tromperait au moins une ou deux fois par an, tant les questions qui sont l'objet de ses études sont délicates, et tant elle épargne peu ses déclarations dogmatiques.** On n'aurait pas de mal à la prendre en défaut, et on n'aurait pas besoin, pour prouver ses erreurs et pour la mettre en contradiction avec elle-même, de fouiller si loin dans l'Histoire et de nous rapporter, comme spécimens de ses contradictions, des cas aussi rares, aussi obscurs et aussi peu concluants que ceux d'Honorius, de Galilée, etc.

Comme tout est sage, réglé, harmonisé, distribué avec nombre, poids et mesure, enfin divinement prévu dans cette Eglise de Dieu où l'erreur ne voit que désordre et confusion.

## III. L'OBJET ET L'ÉTUDE DE L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE

Dans le *Schema de Ecclesia*, dont la discussion devait suivre celle qui avait pour objet le Pontife romain et qui a été achevée, au concile du Vatican, par la définition de l'infaillibilité du pape, un chapitre entier était consacré à la question de savoir quel est l'objet de l'infaillibilité de l'Église et du pape puisque c'est la même, nous dit le concile, et jusqu'où elle s'étend. Ce chapitre était le IX<sup>ème</sup>, intitulé: *De infallibilitate Ecclesiae*. Dans ce schéma qui, malgré la défense formelle du Saint-Père, fut publié dans les journaux d'Allemagne, aussitôt après avoir été distribué aux Pères du concile, et que Mgr Martin, évêque de Paderborn, a inséré dans son recueil des pièces du concile, on exposait le droit que Jésus-Christ a donné à l'Église, dans la personne des apôtres, d'enseigner la foi et de proscrire toute doctrine contraire à la révélation; on déclarait qu'en vue de cette sublime mission, **Dieu lui a donné le privilège de l'infaillibilité, privilège qui comprend, disait-on, non seulement les vérités de la foi en elles-mêmes, mais tout ce qui peut contribuer à les protéger contre l'erreur. Ce décret fut de ceux qui restèrent en réserve pour le jour où le concile sera de nouveau convoqué.**

Il y a, dans la prorogation du concile, comme dans tous les événements de l'Histoire, une raison providentielle. Nous savons quelles difficultés a rencontrées la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale; cependant elle a passé, et voici ce dogme acquis à l'enseignement, et reçu avec moins

d'opposition définitive que n'en a jamais subi aucun dogme; tout a servi à sa victoire, et nous voyons aujourd'hui que cette définition est arrivée au moment psychologique où il était opportun qu'elle arrivât. La question de définir l'objet et l'étendue de ce privilège n'est pas non plus une mince question; en elle-même elle est moins fondamentale et moins importante, puisqu'elle dépend de l'autre; mais elle est aussi grosse de disputes sinon davantage; et nous en avons une idée dans les querelles qu'elle a déjà soulevées avant même qu'elle fut posée, quand, pour faire repousser l'infaillibilité même en la rendant odieuse, on a objecté qu'elle s'étendait et touchait à tout. **Quand donc cette seconde question sera posée, nous verrons les esprits qui ont peur de l'autorité de l'Église et qui n'osent plus cependant lui refuser un domaine doctrinal propre où elle est infaillible, travailler de toutes leurs forces, ne pouvant plus revendiquer l'indépendance absolue de la raison, à reculer du moins le plus possible, à reculer les frontières qui la limitent, c'est-à-dire à rétrécir le plus possible le domaine sur lequel s'exerce l'autorité enseignante et, par conséquent, infaillible de l'Église, et, par conséquent l'infaillibilité du pape.** Ils trouveront tous qu'on emprisonne la raison dans un cercle de fer, qu'on lui enlève toute liberté, qu'on ne lui laisse plus aucun domaine propre et indépendant, qu'on donne trop à l'autorité doctrinale de l'Église et du pape, en lui accordant le droit de se mêler de tout, de tout contrôler, de juger toutes les sciences humaines et de censurer toute doctrine qui, de près ou de loin, porterait atteinte à celles de la foi et de la morale.

De leur côté, ceux des vrais enfants de l'Église, ceux des vrais amis de la foi et de la vérité qui n'auront pas encore approfondi cette grande question des rapports de la raison avec la foi, y découvriront aussi bien des choses. Ils s'apercevront qu'elle tire à conséquence bien plus qu'ils ne l'avaient cru, qu'en effet la révélation et l'enseignement de l'Église touchent à toutes choses: l'Église a sur toute doctrine un contrôle à exercer, au moins pour lui interdire ce qui va contre la révélation, sinon pour lui montrer la route des vérités de son ressort.

Non, en effet - et j'espère que le concile définira cela il n'y a rien, dans l'ordre intellectuel, d'absolument indépendant de la foi, comme dans l'ordre moral il n'y a rien d'absolument indépendant de la grâce et du surnaturel. Mais ce n'est pas là une servitude; c'est une liberté, au contraire, puisque cette subordination de la raison à la foi ne va qu'à empêcher les sciences de s'égarer, en allant contre la vérité absolue qui est la parole de Dieu et qu'on ne peut contredire sans faire fausse route, puisqu'enfin les sciences humaines ne seront empêchées que du côté de l'erreur et nullement du côté de quelque vérité que ce soit. - Et si le concile définissait que la foi a, vis-à-vis des sciences, non seulement un rôle négatif qui consiste à les empêcher de contredire la révélation, mais encore un rôle positif et directif consistant à leur montrer le chemin du vrai, même dans l'ordre rationnel et scientifique, pourquoi crieraient-elles à l'asservissement? Dans l'hypothèse, la foi, en les dirigeant ainsi, ne leur imposerait que des vérités; ne serait-ce pas un bienfait? Quand un savant fait et propose au monde une découverte qui s'impose et qui change les idées reçues, qui songe à crier à l'asservissement? Or, ce serait la même chose, et il faudrait plutôt crier à l'heureuse découverte. Mais non, il n'y a qu'à l'Église qu'on défend d'instruire, d'éclairer les hommes, il n'y a que la parole de l'Église qu'on accuse d'enchaîner, quand, en réalité, elle n'a pour effet que de délivrer de l'erreur. Vous verrez qu'au concile cette question sera discutée en ce sens, et avec ces arguments; étudions-la donc et préparons-nous.

Je dis que l'infaillibilité de l'Église et du pape délivre les intelligences, et plus elle s'étendra loin, plus elle les délivrera soit objectivement, puisqu'elle écarte le péril d'erreur, soit subjectivement, puisqu'elle nous rassure, nous permet de travailler, sans crainte d'erreur grave, sur tous les points auxquels elle s'applique. Au moins sur ces points elle nous délivre de l'incertitude qui n'est pas un des maux, mais le *mal* de l'intelligence cherchant le vrai; elle nous constitue au moins ce terrain solide sur lequel nous sommes sûrs de pouvoir travailler. Grâce à elle le savant peut, en toute sécurité, se livrer, soit dans l'ordre des sciences sacrées, aux travaux de la critique, de l'Herméneutique, de l'intelligence de la foi, etc., soit dans l'ordre des sciences humaines, à tant d'études attachantes et profondes, sans crainte de substituer des conclusions incomplètes ou fausses aux véritables doctrines de Jésus-Christ, et avec l'assurance de posséder au moins une somme de vérités acquises, sûres et à l'abri, au moins celles-là, du doute et de l'erreur. Tout cela n'est-ce pas la liberté que la vérité devait nous apporter selon la promesse de Jésus-Christ?

#### IV. LA LUTTE DE L'AUTORITE ET DE L'INFAILLIBILITE DE L'EGLISE

Cette autorité, cette infaillibilité ont-elles une limite d'abord? Oui, sans doute. Mais il faut la comprendre et ne pas la déplacer. Il est évident que l'Église et le pape- c'est tout un, comme dit saint François de Sales - n'est pas une institution politique, ou commerciale, ou terrestre à un titre quelconque, mais religieuse et surnaturelle. Voilà sa limite: elle a compétence, autorité et infaillibilité sur tout ce qui se rapporte à la fin surnaturelle de l'homme. Mais reste à savoir ce qui se rapporte à cette fin. Moi je dis d'abord que tout absolument se rapporte à cette fin, soit directement, soit indirectement, soit de près, soit de loin; il n'y a pas de choses, si temporelles, si naturelles, si terrestres qu'elles soient, qui n'aient, dans l'intention de Dieu et dans l'organisation religieuse de l'homme, aucun rapport avec la fin surnaturelle de l'homme. **Donc, il n'y a d'abord absolument aucune chose qui échappe absolument et complètement à l'autorité de l'Église et dont l'Église ne puisse se mêler, quand elle y verra la fin surnaturelle intéressée en bien ou en mal, favorisée ou compromise;** l'Église interviendra alors dans ces choses, en tant et autant qu'elles se rapportent à cette fin, qu'elles sont matière d'un devoir où l'on peut mériter et démériter, et questions dans lesquelles on peut respecter ou contredire la fin.

Sans doute, il y a une quantité immense d'objets et de questions dont l'Église ne s'occupe et ne s'occupera jamais; ce n'est pas que ces objets échappent complètement à son domaine, qui est *catholique*, c'est-à-dire universel, *comme celui de Jésus-Christ, comme celui de Dieu*: c'est qu'elle n'y voit pas l'intérêt religieux de l'homme toujours et gravement compromis, c'est qu'elle ne veut pas prodiguer ses interventions, ses définitions, ses jugements; c'est qu'elle est prudente et sait que souvent il y aurait inconvénient à vouloir tout régler; mais ce n'est pas qu'elle soit incompétente; elle est partout compétente, car partout il y a matière pour l'homme, mériter ou démériter, à travailler pour ou contre sa fin surnaturelle, à se conformer dans la foi ou à la contredire.

Aussi, je n'aime pas qu'on dise: Il y a des objets, des faits, des vérités, un ordre d'objets, de faits, de vérités, où l'Église n'a pas compétence et n'est pas infaillible. Je n'aime pas qu'on dise cela, parce qu'il y a toujours, dans ces objets, ces faits ou ces vérités, un côté par où ils se rapportent à la fin surnaturelle et par où, en conséquence, ils sont du domaine de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Eglise, qui, en conséquence aussi, peut y intervenir par ce côté avec son infaillibilité, j'aimerais encore mieux qu'on dise: il y a, dans ces choses, un côté dont l'Église ne s'occupe pas, le côté purement humain, terrestre, naturel. Je n'oserais même pas dire qu'elle n'a pas le droit de s'en occuper et d'y intervenir, et qu'elle n'y serait pas infaillible; car 1° tout, même ce qui est naturel, terrestre et purement humain, est du domaine de Dieu, tout ce qui est du domaine de Dieu est de celui de Jésus-Christ<sup>1</sup>; tout ce qui a été donné à Jésus-Christ a été donné à l'Église, soit comme domaine, soit comme puissance, soit comme révélation<sup>2</sup>; par conséquent, on ne peut rien montrer qui ne relève de l'Église. 2° Dieu est bien aussi infaillible et puissant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel; s'il lui a plu de toucher à des questions d'ordre naturel, sa parole est aussi sûre et aussi autorisée dans cet ordre que dans l'ordre surnaturel, et l'Eglise de même; aussi, je n'aime pas qu'on dise que la Bible ou l'Église ne sont pas infaillibles dans les questions purement rationnelles; c'est faux; on ne limite pas la science de Dieu.- Mais si l'Église tranchait une question qui n'est pas de son domaine, pourrait-elle errer? *Nego suppositum*.

Enfin, voici une remarque importante: L'Église est infaillible non seulement pour trancher les questions qui appartiennent au dépôt de la révélation, mais encore pour déterminer les questions qui appartiennent à ce dépôt et pour déclarer que telle ou telle question y appartient ou non: mieux que personne elle sait jusqu'où s'étend ce dépôt et quelles sont les questions qui en relèvent; personne ne peut tracer de limite à sa compétence et à son infaillibilité, et elle, au contraire, est infaillible dans la détermination des objets qui appartiennent à sa compétence et à son infaillibilité; jamais on ne verra l'Église dire que telle ou telle question n'est pas de sa compétence. Donc, voici une règle élémentaire et tout à fait importante: toutes les fois que l'Église s'occupe d'une question, elle déclare, *ipso facto*, que cette question est de sa compétence, qu'elle a le droit de s'en occuper et d'y exercer son infaillibilité.

<sup>1</sup> Math, XXVIII, 18; Joan, III, 35; XIII, 3; XVII, 10.

<sup>2</sup> Joan, XVII, 8; XX, 21; Math, XXVIII, 18.

S'il en était autrement, et si on pouvait marquer une limite à son infaillibilité, il serait facile à tous les hérétiques de répondre, quand elle les condamne: cette question n'est pas de votre compétence, et votre infaillibilité ne s'exerce plus ici ; donc je garde mon opinion, car cette question est une question libre. C'est bien ce qu'ont dit les jansénistes, dans la question des *faits dogmatiques*, et c'est bien dans mon sens que l'Église a répondu, en se déclarant compétente et infaillible dans les faits dogmatiques, c'est-à-dire dans tout ce qui intéresse la foi. L'Église est juge de la foi; or, la première des questions où elle a autorité à ce titre, est celle de savoir jusqu'où s'étend la foi.

## V. L'IMMUTABILITÉ DE LA DOCTRINE ET DE LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

1. Pourquoi se plaint-on de l'immutabilité du dogme, comme si c'était une servitude pour l'esprit humain, et de l'inflexibilité de l'Église du côté de la foi, comme si c'était une tyrannie intellectuelle, une tyrannie pour la raison? Toute la question est de savoir si le dogme est vrai; s'il est vrai, il faut qu'il soit immuable; l'immutabilité de l'enseignement de l'Église n'est plus une servitude, une tyrannie, mais une garantie, un préservatif, un port contre l'erreur, le salut de l'esprit humain et de tout l'ordre intellectuel à qui ces vérités immuables offrent enfin une base. Je dis *enfin*, car aucun philosophe n'avait pu lui fournir cette base.

Je ne referai pas ici le tableau des erreurs, des doutes, des variations de l'esprit humain. Au milieu de cette anarchie des doctrines contradictoires qui se disputent l'entrée et la possession des intelligences, de l'indécision, des doutes qui en résultent pour la plupart des hommes capables de penser mais dépourvus d'un moyen fixe et sûr d'arriver à la *vérité* et de la garder, quel bonheur pour les intelligences droites, de bonne foi et sincèrement désireuses de la lumière du vrai, quel bonheur même pour la philosophie en général qu'il y ait quelque part, dans le monde, une société enseignante dont l'enseignement n'a jamais varié et se refuse, pour l'avenir, à toute variation, dont la doctrine est parfaitement cohérente avec elle-même, et, chose inouïe dans l'Histoire, qui réunit dans son sein des millions de disciples fidèles en théorie et en pratique à cet enseignement, entièrement satisfaits de cœur et d'esprit par sa possession, parfaitement assurés de la vérité, si assurés même qu'ils sont toujours prêts à mourir pour l'affirmer, que des millions sont morts en effet, et qu'il en meurt encore chaque jour pour cela. Là du moins je vois des principes, une doctrine fixe, solide, immuable; là du moins on ne vacille pas, on n'hésite pas. Partout ailleurs il est aussi rare, aussi impossible de trouver l'intelligence humaine satisfaite que de trouver sur la terre *l'homme heureux*. Ici, tout le monde se dit heureux et satisfait, chose étrange, satisfait dans toutes les tendances du cœur et de l'esprit; tout le monde se tient pour certain de posséder la vérité. Est-ce assez miraculeux?

Au moins ici on se repose, on est à l'abri ; et tout esprit qui n'est pas abrité là est inquiet et sans repos: *Inquietum est cor meum donec requiescat in te.*<sup>3</sup>

Et remarquez une admirable institution, un admirable précepte d'une sagesse vraiment divine et qui prouve, dans l'auteur du christianisme, tout à la fois une connaissance parfaite et surhumaine de notre nature et de son besoin le plus profond, du principal danger qu'elle court dans l'ordre des doctrines, et la certitude absolue de posséder le vrai: cette satisfaction, ce repos des intelligences est un devoir, une obligation rigoureuse imposée à tous; l'examen et le doute sont des péchés et font déchoir du rang de chrétien celui qui les conçoit et s'y livre. Vous dites que ceci surtout est un esclavage, une tyrannie; je dis que ceci surtout est une institution divinement sage, si simple que, quand on la connaît, on trouve que tous les auteurs de systèmes auraient dû l'inventer, et qu'en effet, depuis l'établissement du christianisme, tous s'en sont emparés, mais cependant si introuvable, qu'avant le christianisme pas un philosophe n'a osé armer son institution de ce moyen de repousser la négation et le doute.

Mettons à part la divinité même de l'Église, qui pour nous cependant est un fait prouvé, certain de foi; même quand le christianisme ne serait qu'une institution humaine, ne serait-ce pas un bonheur pour l'intelligence humaine, pour la philosophie en général, pour la science au sens le plus vaste et le plus élevé de

---

<sup>3</sup> Saint Augustin

ce mot, d'avoir ainsi, quelque part au monde, un recueil de doctrines absolument fixes et une société savante qui les applique et en expérimente la vertu dans tous les temps, sous les yeux de tous et de tous les ordres de choses? Je dis plus: ce ne serait pas seulement un bonheur, ce serait un miracle, et un des miracles les plus étonnants qui se soient vus, car il n'y a rien au-dessus des miracles intellectuels qui exercent leur action sur ce qu'il y a au monde de plus rebelle, de plus imprenable, l'esprit humain; et celui-ci aurait eu pour effet de produire ce que jamais on n'a vu, l'unité de foi, la fixité des doctrines, l'assurance de posséder le vrai; car jamais, même avec l'aide d'aucune philosophie, la nature humaine n'a réussi à se constituer dans une telle assurance; et la longue expérience de l'Histoire autorise à croire qu'elle en est humainement incapable et qu'aucune philosophie ne l'eut lui faire produire un tel phénomène.

Luther lui-même, qui a tant changé de choses dans la religion, a senti ce miracle et a dit, dans un de ses bons moments: « Je rends grâce à Jésus-Christ de ce qu'il conserve sur la terre une Église unique par un grand miracle; en sorte que jamais elle ne s'est éloignée de la vraie foi par aucun décret »

Nulle part ailleurs, soit chez les sociétés religieuses, soit chez les sectes philosophiques, je ne trouve rien qui approche, même de loin, de ce phénomène. Tant il est nécessaire d'avoir une règle de foi pour assurer les doctrines contre la malheureuse instabilité de nos idées; tant il est vrai, comme j'ai dit plus haut, que, depuis l'apparition du christianisme, tous les inventeurs de systèmes philosophiques ont voulu le singer sous ce rapport, en prenant et imposant pour règle de foi leur propre conception, et en déclarant qu'elle était la vérité, à l'exclusion de tout autre dogme.

Mais pour bien soutenir ce rôle, pour imposer si impérieusement sa doctrine, exclure si rigoureusement tout ce qui va contre elle, et déclarer qu'il n'y a point de salut hors de ce qu'on enseigne, enfin, pour être si absolument intolérant pour toute autre doctrine, il faut se tenir pour bien sûr de ce qu'on enseigne soi-même. Or, cette conviction, cette assurance, fondée ou non, je n'examine pas cela ici, est le privilège exclusif de l'Église catholique, et c'est ce qui fait sa force.

2. Sur le rôle, l'importance, l'utilité ou même la nécessité des conciles dans la constitution et la vie de l'Église, deux erreurs sont également subversives.

Les uns pensent que la démocratie est entrée dans la constitution de l'Église, qu'elle y tient sa place dans le gouvernement à côté de l'aristocratie, pour faire contrepoids à la monarchie et la tempérer; qu'en conséquence, les conciles étant l'exercice complet de ces trois réunis pour coopérer ensemble, sont nécessaires au gouvernement et au fonctionnement régulier de l'Église, et que la démocratie et l'aristocratie ont droit à ce que la monarchie en réunisse de temps en temps.

D'autres, voyant dans l'Église une institution humaine, lui cherchent des origines semblables à celles de toute autre société humaine. Selon eux, l'Église n'est pas sortie des mains de Dieu constituée de toutes pièces, comme elle t'est aujourd'hui; mais elle s'est élaborée peu à peu. Le point de départ n'a pas été une société toute organisée, mais une entente officieuse et libre entre un certain nombre d'hommes animés d'une même pensée, ayant les mêmes vues, et qui ont dû se réunir en assemblée délibérante, pour concerter sur l'organisation qu'ils voulaient donner à leurs idées. Dans la suite, il a fallu encore se réunir de temps en temps en assemblées partielles ou plénières; et ainsi les conciles ont été, surtout pour les premiers âges, pendant toute la période d'organisation, la forme nécessaire de la mise en action de la vie de l'Église et de son gouvernement et ils sont, aujourd'hui encore, l'acte essentiel et obligé de ses jugements, le moyen qu'elle a de constater de temps en temps son état, de réviser sa constitution, de remanier son dogme et ses lois, enfin, le moyen qu'elle doit nécessairement prendre pour se mettre en harmonie avec son temps, et en mesure de répondre aux besoins divers, aux exigences différentes des siècles et changer les formules selon les époques.

Pour répondre à cette seconde erreur, qu'on se rappelle ce que nous avons dit ailleurs, en prouvant que l'Église a été constituée du premier coup et de toutes pièces, par Jésus-Christ dans son état actuel.

...

3. « **L'Église, dit Audisio, a laissé la moitié du monde se retirer d'elle, plutôt que de changer un mot à la formule de ses croyances**<sup>4</sup> » Cette inflexibilité tout à la fois fait sa force et prouve la certitude qu'elle a de sa propre divinité. Une certitude qui arrive à ce point ressemble à celle des témoins qui se font égorger et méritent au moins considération.

---

<sup>4</sup> *Introd, aux études. ecclés*, t. I, p. 206.

